

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le deux avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Zalifaou BERNÈS, Bruno BERTHOUMIEUX, Christian BELAUT, Brigitte BILLOUX, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Ernest DURAND, Michèle GUIRAUD, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions aux associations

M. le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention déposés au titre de l'exercice 2024 ont été examinés en réunion préparatoire avec les adjoints et propose de valider leurs propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant attribué
AAPPMA Société de pêche	800 €
ACCA Société de chasse	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	100 €
Arts Martiaux	300 €
BDSP Basket club	2 300 €
Cadajoux Bio	300 €
Comité des fêtes	5 200 €
Coopérative sportive et culturelle école	300 €
FNACA	100 €
INICI	300 €
Lous Desferrats	300 €
MAAYAN	300 €
Pays d'Agout Football Club	2300 €
Pétanque St Paulaise	300 €
Ping Saint Paulais	2 300 €
Subvention Exceptionnelle Ping Saint Paulais	300 €
Ste Cécile de Plane Sylve	500 €
St Paul Cap de Tout	300 €
Vélo Sport Léo Lagrange	1 000 €
ADMR St Paul Cap de Joux	2 000 €
Croix Rouge	450 €
Croix Rouge - Autabus	200 €
Les Restos du cœur	700 €
Secours populaire	200 €
FFDSB Amicale des donneurs de sang bénévoles de Puylaurens	200 €
Cœur de nuage	200 €
Total Général	21 850 €

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations dont ils sont représentants, adhérents ou administrateurs.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

Monsieur Michel
Bédawa P

